



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 janvier 2021
Français
Original : arabe

Lettres identiques datées du 30 décembre 2020, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à la lettre du Représentant permanent de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies datée du 25 décembre 2020 (S/2020/1294), qui comporte des allégations dénuées de vérité et déforme les faits afin d'induire en erreur l'opinion publique, je voudrais apporter les précisions suivantes :

- Le Qatar condamne les allégations figurant dans la lettre du Représentant permanent de Bahreïn et les réfute à nouveau catégoriquement. Nous nous référons à cet égard aux faits et éléments de preuve mentionnés dans ma lettre du 23 décembre 2020 (S/2020/1284) qui contredisent les affirmations faites par le Représentant permanent de Bahreïn selon lesquelles les quatre avions de combat n'avaient pas pénétré dans l'espace aérien qatarien ;
- Le Qatar possède des enregistrements prouvant que quatre avions de combat de l'armée de l'air bahreïnienne portant les codes d'identification 1210, 1211, 1213 et 1214 ont violé son espace aérien au-dessus de ses eaux territoriales et que ses autorités ont adressé trois avertissements sur la fréquence réservée aux communications internationales à ces avions et qu'ils n'ont pas répondu, continuant de voler en formation de combat rapproché, ce qui constitue une provocation et une grave menace contre la sécurité et la souveraineté du Qatar ;
- Le fait que la Mission de Bahreïn adresse des lettres sans présenter d'éléments de preuve indique qu'il continue de répandre des mensonges inventés de toutes pièces devant la communauté internationale et d'invoquer des prétextes et des allégations sans fondement. Comme il ressort clairement de mes lettres précédentes, ce n'est pas la première fois que des avions militaires bahreïniens créent des incidents qui compromettent la sécurité et la stabilité et accentuent les tensions dans la région ;
- Le Qatar condamne fermement un tel comportement, qui constitue une violation du droit international et des instruments internationaux pertinents et contribue à aggraver de manière injustifiée la crise actuelle, sans tenir compte du fait que mon pays respecte les lois et les instruments internationaux relatifs à la paix et à la sécurité internationales. Le Qatar tient Bahreïn pleinement responsable de la violation susmentionnée et lui demande de se conformer aux principes et instruments internationaux et de les respecter, en particulier ceux relatifs au bon voisinage.



Tout en étant soucieux de renforcer les liens de bon voisinage et tout en étant pleinement attaché aux dispositions du droit international et de la Charte des Nations Unies, le Qatar souligne qu'il rejette fermement toute atteinte à sa souveraineté et à son intégrité territoriale et se réserve le droit souverain de prendre toutes les mesures juridiques nécessaires pour défendre ses frontières, son espace aérien et sa sécurité nationale, conformément aux lois et règles internationales.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente
(*Signé*) Alya Ahmed Saif **Al-Thani**
